

SETA - BUDGET EAU (AEP)

Extrait du registre des délibérations du conseil syndical

Membres en exercice 26
Présents / représentés : 22
Suffrages exprimés 22
Votes : Contre 0 Pour 22
Date convocation : 06/10/21

Objet : Décision modificative 2021 n°1

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux octobre,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de PANJAS, sous la présidence de Monsieur Philippe SAUQUES, Président.

Etaient présents ou représentés : tous sauf DUPRAT Cathy, BAQUE Aline, DARTIGUE Christian, LATAPIE Arnaud.

Secrétaire de séance : Marie-Claude MAURAS

M le Président détaille les montants prévisionnels 2021 par imputation et propose la Décision Modificative suivante :

CHAPITRE	ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES
			Diminution de	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
		SECTION FONCTIONNEMENT			
011	61523	Réseaux	11 000 €		
011	617	Etudes et recherches		30 000 €	
65	6541	Créances admises en non-valeur		6 000 €	
67	678	Autres charges exceptionnelles		6 000 €	
70	704	Travaux			3 000 €
74	748	Subvention d'exploitation			18 000 €
042	722	Immobilisations corporelles			130 000 €
023	023	Virement à la section Investissement		120 000 €	
		TOTAL	- 11 000 €	+ 162 000 €	+ 151 000 €
		SECTION INVESTISSEMENT			
021	021	Virement de la section Fonctionnement			120 000 €
21	21561	Service de distribution d'eau		130 000 €	
23	2315-18	Renouvellement de canalisations		500 000 €	
23	2315-19	Traverse de Campagne d'Armagnac		150 000 €	
13	13111-18	Subvention Agence de l'Eau-			150 000 €
	13111-19	Subvention Agence de l'Eau-			38 000 €
	1314-19	Remboursement Campagne d'Ac			22 000 €
16	1641	Emprunts			450 000 €
		TOTAL	0 €	780 000 €	780 000 €

Oui l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la décision modificative ainsi présentée.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président,
Philippe SAUQUES